

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PARTICIPATION AUX EXPOSITIONS COLLECTIVES DE LA NON GALERIE / BREST

Entre :

Le Studio PhotoInfographic / La Non Galerie : Hervé Dubault - 45 rue du château - 29200 Brest

N° de Siret : 35221401900056

Dit « SPI » - Fonction : programmeur et organisateur, d'une part.

Et :

Prénom :

Nom :

Adresse :

.....

Mail : Téléphone :

Dit L'Artiste, d'autre part.

A été convenu ce qui suit :

“La Non Galerie n'est pas une galerie. N'en a pas le statut ni l'activité commerciale.

Mais un lieu d'exposition privé, mis à disposition d'événements photographiques et graphiques, dédié et réservé à la présentation au public de projets réalisés dans le cadre de collaborations artistiques réelles avec le SPI, atelier artisanal de tirages photographiques, d'impressions et de reproductions d'oeuvres d'art, certifié «Digirahie» - Brest.

Article 1 / Objet :

L'Artiste s'engage ce jour à participer à l'exposition collective (titre / thème) :

.....
(Comme indiqué dans les conditions générales de candidature et de participation, les dates d'exposition sur 4 jours du jeudi au dimanche seront fixées ultérieurement dès lors que la programmation sera complète)

Article 2 / Durée :

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par l'Artiste et prend fin au soir du dernier jour d'exposition.

Article 3 / Obligations de l'Artiste :

Par la présente convention l'Artiste atteste avoir lu la présentation de La Non Galerie (<https://www.lanongalerie-brest.com>), pris connaissance des conditions générales de candidature et de participation (<https://www.lanongalerie-brest.com/conditions-conventions>) et accepté les tarifs préférentiels de production (indiqués en vert) des oeuvres techniquement contrôlées (<https://www.studio-photoinfographic.com/services-photo/tirages-et-finitions>), artistiquement validées et sélectionnées en amont par SPI / La Non Galerie.

L'Artiste s'engage à prendre les dispositions nécessaires en vue de la préparation, de l'exécution et du bon déroulement du programme de partenariat faisant l'objet du présent contrat :

L'Artiste s'engage, s'il n'en dispose pas, à ouvrir un compte Facebook à son nom afin de pouvoir être concerné(e) et informé(e) en temps réel de tout ce qui concerne le montage, l'organisation, les décisions et la communication de l'événement à venir et ainsi faciliter la tâche du SPI / La Non Galerie, programmeur et organisateur de l'exposition.

Bien que non obligatoire, la présence de l'Artiste au vernissage du jeudi soir et/ou lors du week-end suivant est souhaitable : En effet le public est sensible à la disponibilité des artistes afin de les rencontrer.

En cas de vente(s) d'oeuvre(s), directe(s) de l'acheteur à l'Artiste, le fait d'être sur place constitue un argument commercial non négligeable.

À l'issue de l'exposition, si l'Artiste ne peut être présent physiquement pour retirer ses oeuvres, il s'engage à prendre en charge les frais d'expédition par messagerie.

Article 4 / Financement :

Les expositions collectives du *SPI / La Non Galerie* sont « co-financées » par les artistes sélectionné(e)s à hauteur de la seule prise en charge des frais d'impression Fine Art et de présentation sur Dibond (obligatoire pour des raisons d'accrochage) de leurs oeuvres respectives.

La production des oeuvres doit être réalisée impérativement en partenariat avec le *SPI* aux tarifs préférentiels.

L'Artiste s'engage à présenter (nombre) : oeuvres; Au(x) format.....cm.
Comme convenu et pré-défini au terme des étapes de candidature et de sélection.

Pour un montant global d'après devis, de :€ ttc.

Le chèque de règlement doit être envoyé par voie postale au *SPI*, joint à la présente convention complétée et signée pour réservation de participation et d'emplacement.

Il ne sera encaissé qu'au moment du lancement de la production groupée de toutes les oeuvres sélectionnées pour l'exposition, un mois avant la date de vernissage.

Article 5 / Résiliation et désistement :

Si vous vous désistez AVANT le bouclage de la programmation et AVANT que les dates d'exposition ne soient arrêtées, les tirages seuls seront dus au *SPI* à titre de dédommagement.

Ils seront imprimés et expédiés (sans frais), accompagnés du chèque de remboursement correspondant au coût de la présentation Dibond + accroches.

Tout désistement dans les temps entraînera de fait la résiliation de la présente *convention de partenariat et de participation*.

Article 6 / Obligations du SPI :

SPI / La Non Galerie vous garantit qu'aucuns frais d'accrochage ou de vernissage ne vous seront demandés au delà de la production des oeuvres.

SPI / La Non Galerie s'engage à respecter les *conditions de résiliation et de désistement* dans les termes développés via l'Article 5.

Dans le cadre des expositions collectives à thème de *La Non Galerie*, le *SPI* applique :

La gratuité du « *service labo* » : conseil, contrôle, formatage et optimisation pour l'impression d'art de vos fichiers.

Le tarifs préférentiels (-30%) sur les contre-collages sur Dibond.

En contrepartie du règlement par l'Artiste des oeuvres, valant pour réservation d'espace d'exposition, le *SPI / La Non Galerie* s'engage à prendre les dispositions nécessaires en vue de la préparation, de l'exécution et du bon déroulement du programme de partenariat faisant l'objet du présent contrat, à savoir la prise en charge bénévole du montage, de l'organisation et de la promotion de l'exposition (Article 1 / *Objet*) :

Intégrer votre nom sur les supports de communication numériques (affiches et tracts), la création graphique de ces supports, la diffusion de l'événement via Facebook et par mailing, les contacts presse et média, le financement et l'organisation de la soirée de vernissage, l'archivage de la galerie complète des oeuvres exposées (légendées avec liens vers les sites des artistes) sur le site de *La Non Galerie* et sur sa page Facebook.

Article 7 / Ventes d'oeuvres :

SPI / La Non Galerie vous garantit de ne percevoir aucun pourcentage sur les ventes d'oeuvres directes de l'acheteur à l'artiste.

Article 8 / Droits à l'image et d'auteur :

L'Artiste déclare, valant pour décharge de responsabilité du *SPI / La Non Galerie*, être l'auteur des oeuvres exposées en possession des autorisations (droits à l'image) des personnes physiquement reconnaissables figurant sur leurs photographies.

L'Artiste cède ses droits d'auteur non commerciaux au *SPI / La Non Galerie* à usage promotionnel et de communication de l'événement, ainsi que pour figurer dans les galeries / archives rétrospectives du site et de la page Facebook de *La Non Galerie*.

Fait à Le : En 2 exemplaires.

Signature de l'Artiste + mention « Lu et approuvé »

Signature d'Hervé Dubault pour *SPI / La Non Galerie*

